



Entre la Commune de Durtal
Et l'association ou la Mairie nommés ci-dessous :

Nom de l'organisateur

Date de la réservation

du [] / [] / 20[] à [] heures []

Jusqu'au [] / [] / 20[] à [] heures []

Nom de la manifestation

Le présent contrat est conclu entre :

- D'une part, la Commune de Durtal représentée par son Maire, **Mme BOBET Corinne**
- D'autre part, l'Association/la Mairie.....représentée par sa/son président(e) / son Maire, **Mme/M.**

Adresse :- 49xxx

Téléphone : _ _ _ _ _ - Adresse mail : _____@_____

qui déclare réserver :

- | | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| • Stands : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre : __ |
| • Jeux de tables/tréteaux et bancs : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre : __ |
| • Estrade : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| • Grilles d'exposition : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre : __ |
| • Barrières de voirie : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre : __ |
| • Urnes : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre : __ |
| • Isoloirs : | oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Nombre : __ |

Lieu d'installation du matériel : _____

A-UTILISATION :

A1 : Le matériel désigné ci-dessus, sera utilisé pour les diverses manifestations de la commune ou association emprunteuse **EXCLUSIVEMENT et sera sous sa responsabilité**. La mise à disposition sera gratuite.

A2 : Un **chèque de caution** libellé à **l'ordre du Trésor Public**, devra être joint au présent contrat et sera restitué après inventaire lors du montage suivant afin de constater d'éventuels dégâts. Son montant sera déterminé en fonction du barème suivant :

- **200 € par stand** emprunté
- **500 € pour l'estrade**
- **20 € par jeu d'une table+tréteaux et de 2 bancs / Grille exposition / Barrière de Voirie / Urne ou Isoloir** emprunté

A3 : L'utilisation, sous les stands et sur l'estrade, d'appareils produisant de la chaleur, (ex : friteuse, appareil de chauffage, barbecue, etc..) sera interdite.

Les stands devront être démontés si le vent est à plus de 100 km/h et avec une épaisseur de neige de 4 cm et plus.

Il faut replier **la scène mobile** si le vent est > 70 km/h, il ne faut pas non plus transporter de matériel dans la scène.

A4 : Le transport du matériel sera assuré par l'emprunteur.

A titre exceptionnel, une remorque des services techniques peut être mise à disposition pour le transport des barrières de sécurité.

A5 : Le départ du matériel devra se faire le _____ (jour à préciser) à ____h____. Un rendez-vous aura été pris auprès de l'agent des services techniques au numéro : **02.41.76.30.24** ou par mail à administration@ville-durtal.fr lors de la réservation.

A6 : Le matériel sera contrôlé à son montage et à son démontage, par le Maire (ou son représentant) et le président de l'association (ou son représentant), qui devront apposer leur signature à l'endroit prévu à cet effet, sur le présent contrat.

A7 : Après chaque manifestation, les communes ou associations seront tenues de remettre les équipements dans l'état de propreté où ils se trouvaient avant leur prise de possession. Elles devront rendre ceux-ci, au lieu de stockage, le _____ (jour à préciser) à ____h____, un rendez-vous aura été pris auprès de l'agent technique lors de la réservation pour venir chercher le matériel.

A8 : Les communes, ou associations s'engagent à prendre en charge les frais résultant de toutes dégradations causées à ces équipements pendant la durée de la mise à disposition.

B. ASSURANCES

B1 : Les communes ou associations devront s'assurer pour les risques qui pourraient leur incomber à l'occasion de l'utilisation de ces équipements et en tant qu'organisatrices.

B2 : La Mairie / Association emprunteuse devra fournir une attestation d'assurance pour les risques dont elle pourrait être rendue responsable, tant en qualité d'utilisateur des matériels, qu'organisatrice de la manifestation.

ACCEPTATION DE LA CONVENTION

Fait en 2 exemplaires
A Durtal le 06/08/2015

Le Maire de la Commune de Durtal
Mme BOBET Corinne

Le/La Président(e) de l'association Ou Maire
de la commune emprunteuse
M./Mme.....

REMISE DU MATERIEL

le.....

Le Maire (représenté par les services techniques) et le Président de l'association / la mairie certifient que le matériel a été contrôlé au montage et est en **parfait état**.

Observations :.....
.....
.....

Le Maire (représenté par les services techniques)

Le Président de l'association / La mairie

RETOUR DU MATERIEL

Le

Le Maire (représenté par les services techniques) et le Président de l'association / la mairie certifient que le matériel a été contrôlé au montage et est en **parfait état**.

Observations :.....
.....
.....

Le Maire (représenté par les services techniques)

Le Président de l'association / La mairie